

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2014

Présents : M.M. RAMONEDA, ABADIE, BARRERA, BRU, DUARTE, GLEIZES-RAYA, LEFEBVRE, MILLET, MONTCHAUZOU, MOULAI, PENA, PONS, TRAPP, VAYA.

Absent : Mr GACHET

Procurations : Mme BOILS à Mme LEFEBVRE, Mr CLARES à Mme MILLET, Mme LECLAIR à Mme MOULAI, Mr SOUM à Mr RAMONEDA.

Secrétaire de Séance : Mme ABADIE Catherine

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 1 Juillet 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1) TRAVAUX DE VOIRIE 2014 :

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 17/07/2014 pour procéder à l'ouverture des plis.

Sur 4 entreprises sollicitées, 3 ont remis une offre.

La C.A.O. a retenu la proposition de la Sté LEFEBVRE dont l'offre s'élève à 76.801,28 € HT (estimation de la maîtrise d'œuvre : 85.137 € HT).

Le conseil valide ce devis. Les travaux débiteront en Septembre prochain.

Ce programme porte, en partie, sur des équipements visant à réduire la vitesse des automobilistes en agglomération et à optimiser la sécurité des usagers, par la pose de chicanes et de ralentisseurs au niveau des voies suivantes : *Comba dels Martirs, La Captorta, Barri del Caste, Planal de la Comuna, Las Ortas*

VOTES : POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2) CONVENTION DE COOPERATION POUR LA MISE EN PLACE DES T.A.P. PAR LE C.I.A.S. :

Le projet de convention de coopération sur l'organisation de l'accueil des enfants durant les temps périscolaires, entre la commune de PALAJA et le C.I.A.S., Centre Intercommunal d'Action Sociale, représenté par Monsieur Daniel ICHE, Vice-Président, est présenté.

Il sera mis en place dès la rentrée scolaire 2014/2015.

Ce document comporte 11 articles; il précise notamment la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) pour les élèves scolarisés sur la commune de Palaja (maternelle et primaire) les Lundis, Mardis et Jeudis de 15h45 à 16h45.

Cette convention est conclue pour l'année scolaire 2014-2015. Elle fait l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction et peut être dénoncée par chaque signataire avec un préavis de trois mois.

Pour l'année scolaire 2014/2015, aucune participation ne sera demandée aux familles dont les enfants sont inscrits aux T.A.P.

Mr le Maire est autorisé à signer cet acte de convention de coopération sur l'organisation de l'accueil des enfants scolarisés à Palaja, durant les temps périscolaires dès la rentrée prochaine.

VOTES : POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3) RESIDENCE « LES PRADELS » du GROUPE MARCOU HABITAT- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE COMMUNE AUPRES DE LA COMMUNE DE PALAJA :

Mr le Maire rappelle que le Groupe MARCOU HABITAT a réalisé, en accord avec la précédente municipalité, sur la commune de PALAJA, un ensemble résidentiel dénommé « Les Pradels » composé de 8 pavillons (en locatif) et de 7 pavillons (en locatif pour personnes à mobilité réduite ou âgées).

../...

Dans la partie composée de 7 pavillons se trouve une salle commune, lieu de rencontre et de réunion pour les résidents.

Le Groupe MARCOU HABITAT met à disposition de la commune de PALAJA, cette Salle Commune, pour un loyer correspondant à l'euro symbolique.

Après avoir pris connaissance de la présente convention relative à cette mise à disposition, les membres du conseil municipal, à la majorité, approuvent cet acte relatif à l'utilisation de la Salle Commune de la résidence « Les Pradels », par la commune de PALAJA.

VOTES : POUR : 9 CONTRE : 5 ABSTENTION : 4

4) DEMANDE D'AIDE AUPRES DE CARCASSONNE AGGLO DANS LE CADRE DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES (F.P.I.C.) :

Par la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais et au titre du F.P.I.C. (Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales) année 2014, notre village peut bénéficier d'une aide d'un montant de 31.770 € sur une opération d'investissement avec pour condition que la commune finance au minimum 20% du montant des travaux.

L'opération « travaux de voirie 2014 » sera présentée au titre du F.P.I.C. 2014

VOTES : POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5) NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE :

A compter du 1 septembre 2014, le secrétariat de la mairie sera ouvert au public les :

- LUNDI : de 8H à 12H et de 15H à 18H
- MARDI : de 8H à 12H et de 13H à 18H
- MERCREDI : de 8H à 12H et de 14H à 18H
- JEUDI : de 8H à 12H et de 13H à 18H
- VENDREDI : de 8H à 12 H

La séance est levée à 22h00.